Accusé certifié exécutoire

N° 2024 / 069

Réception par le préfet : 09/07/2024

REPUBLIQUE FRANCAISE Département de la SEINE-MARITIME EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROUMARE

Séance du jeudi 04 juillet 2024

Nombre de Membres afférents au Conseil Municipal 19 Nombre de Membres présents à la séance 17 Nombre de Membres présents ou représentés qui ont pris part à la délibération 19

Date de la convocation : 28 juin 2024

Date d'affichage de l'ordre du jour : 28 juin 2024

L'an deux-mil-vingt-quatre, le quatre juillet à 18h45, le conseil municipal s'est réuni en mairie, en session ordinaire sur convocation en date du vingt-huit juin deux-mil-vingt-quatre, sous la Présidence de Monsieur COUILLER Jean-Paul, Maire.

Étaient présents :

Madame BOULIER Claude, Monsieur BRUNG Michel, Monsieur CALTOT Daniel, Monsieur CAUCHOIS Philippe, Monsieur COUILLER Jean-Paul, Madame DECURE Mélanie, Monsieur DELAMARE Dominique, Madame DELESTRE Nathalie, Monsieur GAUDICHON Vincent, Monsieur JAMES Rémy, Madame NÉE Amélie, Monsieur ORIENT Olivier, Madame OSMONT Marie-Claire, Monsieur PELFRÈNE Daniel, Monsieur POTHÉRAT Frédéric, Monsieur RAIMBAULT Daniel et Madame SAHUT Géraldine.

Absents excusés :

Madame LECOQ Annie a donné pouvoir à Monsieur GAUDICHON Vincent. Madame TALBOT Christine a donné pouvoir à Monsieur BRUNG Michel.

Secrétaire de séance :

Monsieur POTHÉRAT Frédéric a été nommé secrétaire de séance.

2024 / 069 – AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE SIGNER TOUT ACTE RELATIF À UNE SUCCESSION

informe le conseil que Madame	orécédents conseils municipaux, Monsieur le Maire est décédée le 2024. Sans héritier direct, ar testament, de léguer une partie de son patrimoine
véhicule de type Mercédès et une maison sise à	a eu lieu le 15 mai 2024. Cet inventaire recense un et comprenant une véranda, pains, deux chambres, une annexe, un garage et un

Le 16 juillet prochain, Monsieur le Maire est invité à signer l'acte de notoriété.

Le conseil municipal est par conséquent invité à délibérer pour :

- ACCEPTER la succession de Madame
- AUTORISER le Maire à signer tout acte relatif à la succession de Madame

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, DÉCIDE :

- D'ACCEPTER la succession de Madame
- D'AUTORISER le Maire à signer tout acte relatif à la succession de Madame

Pour extrait certifié conforme

Le Maire, Jean-Paul COUILLER

Le secrétaire de séance, Frédéric POTHÉRAT

Date d'affichage de la présente délibération Le 09 juillet 2024